



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 15 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 8 avril 2021, se sont réunis en présentiel à la salle des Fêtes de Aube et en visioconférence, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe CROTEAU a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	53

CONVOCAATION

Datée	du 08/04/21
Affichée	du 08/04/21

OBJET

**Transfert du foncier du PSLA
de Moulins la Marche
de la Commune à la CdC**

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL.

Etaient en visioconférence : Fleur GOSSELIN
 Fabrice GLORIA
 Franck GAULTIER

Pouvoirs : Eric ZO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
 Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 François BRIZARD a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Christian BARBIER a donné pouvoir à Nathalie RIBAUT
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Lionel GONNET
 Mireille NOGUET a donné pouvoir à Véronique LOUWAGIE
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
 Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
 Virginie VIOLET a donné pouvoir à Guy MARTEL
 François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Daniel MARIE
 Pascal SUARD

Acte rendu exécutoire après
publication le 22 avril 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur le Président informe les membres du Conseil que dans le cadre de la construction de l'extension du PSLA de Moulins la Marche et dans un souci de simplification administrative et de gestion, la Communauté de Communes souhaite acquérir les parcelles sur lesquelles le PSLA a été aménagé.

Selon l'état descriptif de division, le terrain et le bâtiment sont scindés en plusieurs volumes. La CdC disposera in fine :

- Du volume 2 de la parcelle AB 314 correspondant au 1^{er} étage du pôle initial
- Du volume 2 de la parcelle AB 325 correspondant à la partie dédiée aux médecins généralistes
- De la parcelle AB 326 correspondant au parking du pôle de santé et à l'extension récemment réalisée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 078/2020 du Conseil municipal de Moulins la Marche en date du 09/12/2020
- Considérant que la commune s'est engagée par la délibération visée ci-dessus à transférer gratuitement le terrain à la Communauté de Communes
- Considérant que ce transfert sera réalisé sous la forme d'un acte administratif

Acte rendu exécutoire après publication le 22 avril 2021

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le transfert, à titre gratuit, à la CdC des Pays de L'Aigle, des parcelles et volumes concernés cadastrés AB 314 volume 2, AB 325 volume 2 et AB 326 sises 31 rue Jean Gabin et d'une superficie totale de 2 608 m² appartenant à la commune de Moulins la Marche
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à ce transfert

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean SELLIER

